

**ARRÊTÉ n°15-0982 du 18 novembre 2015**

Prescrivant la mise à jour n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de LA ROCHE-SUR-YON.

Le Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles R.123.13, et R.123-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 octobre 2009 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 septembre 2015 instaurant un périmètre de prise en considération sur l'écoquartier de la gare au titre de l'article L.111-10 du Code de l'Urbanisme,

Vu le plan annexé,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de LA ROCHE-SUR-YON est mis à jour à la date du présent arrêté. A cet effet, la notice des annexes ainsi que le plan des périmètres particuliers sont modifiés afin d'intégrer le périmètre approuvé de prise en considération sur le secteur "gare", permettant de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation d'un projet.

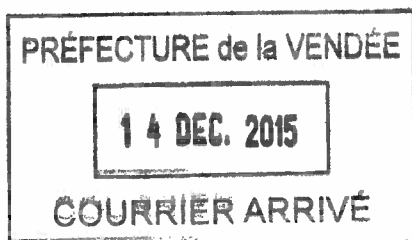
**Article 2 :**

Le dossier du P.L.U. intégrant les mises à jour est tenu à la disposition du public aux services techniques municipaux rue La Fayette, aux jours et heures d'ouverture au public.

**Article 3 :**

Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois et transmis à la Préfecture.

Fait à LA ROCHE-SUR-YON, le 18 novembre 2015



Signataire : MALIK ABDALLAH  
Signé le : 07/12/2015 15:07  
Adjoint urbanisme, espace rural, modernisation,  
embellissement de la ville  
La Roche sur Yon  
Ce document a été signé numériquement.  
0b3e515fec1b232631bc3698506397a12639189e





